

LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT
Fonds Commun de Placement
Rapport annuel au 29 décembre 2023

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion :

L'objectif du fonds est de surperformer l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 7-10 ans sur la durée de placement recommandée de deux (2) ans.

Indicateur de référence :

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans (coupons nets réinvestis) se compose d'obligations d'Etat libellées en euro, à taux fixe, notées « Investment Grade » dont la maturité est comprise entre 7 et 10 ans, des pays de la zone euro. Cet indice réplique les emprunts d'Etat de 17 pays de la zone euro.

Code de référence Bloomberg : LET7TREU Index.

Administrateur de l'indice : Bloomberg Index Services Limited. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur :

www.bloomberg.com/professional/product/indices

Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Pour atteindre son objectif, le fonds a recours à une combinaison de stratégies, en particulier :

- Une stratégie basée sur la courbe des taux d'intérêt ;
- Une stratégie d'allocation entre les taux réels, nominaux et inflation ;
- Une stratégie d'allocation entre taux souverains et crédit ;
- Une stratégie d'allocation géographique (taux core, taux périphériques).

Le portefeuille est constitué jusqu'à 100% de son actif net d'obligations européennes à taux fixe, à taux variable ou indexés, de bons du Trésor, titres de créances négociables, titres négociables à court terme et accessoirement de liquidités.

Les instruments de taux seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'objectif de gestion, ainsi la recherche desdits instruments se fera selon une durée comparable à celle de Bloomberg EuroAgg Treasury7-10.

Fourchette de sensibilité : entre 4 et 10

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Les instruments de taux seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'objectif de gestion, ainsi la recherche desdits instruments se fera selon une durée comparable à celle de Bloomberg EuroAgg Treasury 7-10.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Entre 4 et 10
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé	Union Européenne dont zone euro jusqu'à 100%
Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi	Euro, Autres devises, à titre accessoire
Niveau de risque de change supporté par le fonds	Résiduel, dû à une couverture imparfaite

Le portefeuille est constitué jusqu'à 100% de son actif net d'obligations européennes à taux fixe, à taux variable ou indexés, de bons du Trésor, titres de créances négociables, titres négociables à court terme et accessoirement de liquidités.

Le portefeuille sera investi à 75% minimum de l'actif net dans des signatures « investment grades » (supérieures à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard and Poors ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), le gérant se réservant toutefois la possibilité d'investir dans des signatures inférieures en fonction des opportunités de marché. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

L'univers d'investissement initial est construit à partir des émetteurs présents dans l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 7-10 ou dans l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis (LECPREU) et des émetteurs hors indice qui répondent aux critères d'investissement du fonds détaillés ci-dessus. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG » qui a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

En ce qui concerne les titres obligataires, une évaluation des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de l'émetteur pourra être effectuée ; toutefois la prise en compte de ces critères n'est pas nécessairement exhaustive ou systématique.

Ainsi, le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Par ailleurs, sont automatiquement écartés, les émetteurs à exclure en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.la-francaise.com.

La part d'investissement ou d'exposition dans des produits actions n'excédera pas 10% de l'actif net.

L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro est résiduelle, cela est dû à une couverture imparfaite des positions en devises.

Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, de FIA de droit français répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier (notamment de classification obligataire, actions). Le fonds peut investir plus de 35% de ses actifs dans des titres financiers ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis par une même entité si ces titres ou instruments du marché monétaire sont émis ou garantis :

- par un État membre de l'UE ou de l'EEE,
- par ses collectivités publiques territoriales,
- par un pays tiers,
- par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'UE ou de l'EEE font partie,
- par la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale).

Ces titres financiers et/ou instruments du marché monétaire appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30 % du montant total de l'actif du fonds.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP aura recours à différents types d'actifs :

a. Titres de créance et instruments de taux

i. Titres de créances négociables : oui ;

ii. Obligations : oui ;

iii. Bons du Trésor : oui ;

iv. Titres négociables à court terme : oui.

Présentant les caractéristiques suivantes :

- tous secteurs ;
- durée moyenne : entre 5 et 10 ;
- les titres sélectionnés seront aussi bien investis dans le secteur privé que public ;
- niveau de crédit envisagé : le FCP privilégiant la sécurité, les signatures qui, selon la procédure d'analyse crédit au sein de la société de gestion, présentent des risques notoires seront systématiquement écartées.

b. actions :

oui, françaises et européennes, dans la limite maximum de 10%

c. OPCVM/FIA :

oui, (de classification obligataires, monétaires, diversifiés, actions à titre accessoire). Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, de FIA de droit français répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP pourra investir dans des OPCVM/FIA de la société de gestion ou d'une société liée.

3. *Instruments dérivés*

Le gérant utilisera des instruments financiers à terme dans un but de couverture ou pour chercher un engagement dans la limite de 50% maximum de l'actif net du fonds. Il pourra s'agir de futures, forwards, options, swaps de devises, swaps sur indices, change à terme. Le fonds pourra intervenir sur les marchés à terme de taux, d'indices, de devises et d'actions.

Le gérant utilisera des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés français et européens, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans la limite maximum de 50% maximum de l'actif net de l'OPCVM pour le risque de taux et dans la limite de 10% maximum pour les risques action et change.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui ;
- organisés : oui ;
- de gré à gré : oui.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui, à titre accessoire ;
- taux : oui ;
- change : oui, à titre accessoire ;
- crédit : non ;
- indices : oui.

Nature des interventions :

- couverture : oui ;
- exposition : oui ;
- arbitrage : non ;
- autres : non.

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui ;
- options : oui ;
- swaps : oui ;
- change à terme : oui ;
- dérivés de crédit : non ;
- autres : non.

4. Titres intégrant les dérivés

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les risques :

- actions : oui, à titre accessoire ;
- taux : oui ;
- change : oui, à titre accessoire ;
- crédit : non.

Nature des interventions :

- couverture : oui, en vue d'une couverture totale du risque de taux, actions, change ;
- exposition : oui, au risque taux et, à titre accessoire, actions ;
- arbitrage : non.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN ;
- Titres négociables à moyen terme ;
- Bons de souscription ;
- Callables ;
- Puttables ;
- Warrants,...

5. Dépôts

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie dans la limite maximum de 10%.

6. Emprunts d'espèces :

Néant

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension, mise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêts/emprunts de titres par exemple). Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises à une analyse ESG lors de la revue d'éligibilité des intermédiaires financiers de La Francaise Asset Management.

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code monétaire et financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pension par référence au code monétaire et financier. Les actifs pouvant faire l'objet de telles opérations seront les actifs décrits dans la partie «2. Actifs (hors dérivés intégrés) » de ce prospectus.

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cessions temporaires de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 60 % maximum de l'actif net de l'OPC tandis que les opérations d'acquisitions temporaires de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif net de l'OPC.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif net de l'OPC.

- Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres :

L'utilisation des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres aura pour objet notamment de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pension pour répondre aux besoins de liquidité.

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section 8 ci-dessous « contrats constituant des garanties financières ».

- Rémunération :

Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commission » du prospectus.

- Sélection des contreparties :

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des transactions.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, l'OPC pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds se fonde sur la sélection de titres et sur les prévisions concernant les marchés des actifs du fonds. Il existe un risque que le fonds ne puisse pas être investi à tout moment dans les titres enregistrant les meilleures performances. La performance du fonds peut par conséquent être inférieure à l'objectif de gestion. En outre, la valeur nette d'inventaire du fonds peut avoir une performance négative

Risque d'investissement ESG :

Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières

Risque de durabilité :

il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexacts. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Risque de taux :

Le FCP est soumis aux risques de taux sur les marchés de la zone euro. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créances :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur de titre de créance ou de l'impossibilité pour un émetteur d'honorer ses engagements au titre des instruments émis. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « high yield » ou spéculatifs. Les titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du fonds peut donc baisser lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.

Risque lié aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières :

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Risque lié à l'engagement au-delà de l'actif net du fonds :

Le gérant peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin porter l'engagement du FCP au-delà de la limite de 50% maximum de l'actif net. En fonction du sens des opérations du FCP, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

Le FCP peut investir dans des valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'Euro, la valeur liquidative pourra baisser. A titre accessoire, le FCP peut donc être exposé au risque de change.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Risque lié aux marchés actions :

Le FCP pourra être exposé aux marchés actions dans la limite de 10% maximum de l'actif. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera.

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions / cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Supérieure à 2 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans les économies occidentales, le resserrement monétaire initié en 2022 s'est poursuivi cette année. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont retrouvé les niveaux atteints à l'automne 2008. La Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 100 points de base (pdb) entre 5,25% et 5,50% (après +425 pdb en 2022) et la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 200 pdb (après +250 pdb en 2022) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%. En parallèle, l'inflation a nettement reflué y compris pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) bien que la hausse des prix dépasse encore les objectifs de politique monétaire. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti à 3,1% sur un an en novembre aux Etats-Unis (contre 6,5% en décembre 2022) et à 2,4% en zone euro (contre 9,2% en décembre 2022). Du côté de l'inflation annuelle sur les prix des biens hors alimentation et énergie, les prix ont reculé à 4,0% en novembre aux Etats-Unis (contre 5,7% en décembre 2022) et à 3,6% en zone euro (contre 5,2% en décembre 2022). Grâce à la décélération plus rapide que prévue de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, la Fed et la BCE ont adopté un ton plus accommodant à l'issue des réunions des comités de politique monétaire de décembre 2023 en confirmant la fin des hausses de taux ainsi que des baisses de taux pour 2024 aux Etats-Unis (-75 pdb à 4,6%). Toutefois, les officiels de la Réserve fédérale et de la BCE luttent contre des anticipations prématurées et excessives de baisses de taux pour l'année prochaine.

En 2023, l'activité économique mondiale a évolué en ordre dispersé en fonction des gains résultant de la normalisation des conditions de production et des pertes liées aux effets du resserrement monétaire. Aux Etats-Unis, en dépit de taux d'intérêt élevés et de la dissipation de la politique fiscale expansionniste, la croissance de l'activité est solide grâce à la consommation domestique soutenue par le dynamisme de l'emploi et des salaires. Le chômage n'a monté que très légèrement, à 3,7% en novembre 2023 contre 3,4% au plus bas en janvier 2023. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le Bank Term Funding Program- BTFP - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair'). La croissance américaine a été exceptionnelle au troisième trimestre 2023 (+4,9% en rythme annualisé après +2,1% et +2,2% sur les deux premiers trimestres). Elle reste par ailleurs résiliente sur le quatrième trimestre 2023 (+2,3% selon le modèle de prévision GDPNow de la Fed d'Atlanta). En zone euro, le PIB s'est contracté de -0,1% au troisième trimestre 2023 (après +0,1% au deuxième et premier trimestre 2023) avec des évolutions contrastées entre les pays : en Espagne, l'activité est résiliente à +0,3% (après +0,4% et +0,6%), en Italie, l'activité est restée quasi-atone (+0,1% après -0,4% et +0,6%) tandis qu'elle s'est repliée en France (-0,1% après +0,6% et +0,1%) et en Allemagne (-0,1% après +0,1% et +0,0%). En Chine, l'activité a accéléré au troisième trimestre 2023 (+1,3% après +0,5% et +2,3%) portée par la reprise de la consommation des ménages. Toutefois les difficultés dans le secteur de l'immobilier, la perte de confiance des ménages (notamment face au chômage élevé chez les jeunes et le repli des prix immobiliers) et la dette des collectivités locales freinent la croissance du pays avec un PIB attendu à +1,0% au quatrième trimestre 2023 selon les données fournies par Bloomberg. Pour 2024, grâce à la solidité du marché du travail et à la poursuite de la tendance désinflationniste, les investisseurs intègrent un scénario d'atterrissage en douceur ('soft landing') pour l'économie américaine (+1,3% selon les données fournies par Bloomberg) et une croissance modeste et inchangée par rapport à 2023 en zone euro (+0,5%). En Chine, les investisseurs anticipent un tassement de l'activité l'année prochaine (+4,5% après +5,2%) en dépit du soutien monétaire et budgétaire des autorités chinoises pour éviter que la situation se détériore.

Sur les marchés financiers, en 2023, les places boursières se sont bien comportées grâce à des chiffres d'inflation rassurants et la résilience de l'économie américaine. Les indices MSCI World et MSCI Emerging Markets ont gagné +21,8% et +7,0%. Le S&P 500 et le Nasdaq ont bondi de +24,2% et +43,4% avec la surperformance des « Magnificent Seven » (+107%) qui regroupent sept actions américaines du secteur technologique (Microsoft, Nvidia, Tesla, Meta, Apple, Alphabet et Amazon). L'Eurostoxx 50 et le FTSE 100 ont enregistré des gains respectifs de +19,2% et +3,8%. Cette tendance à l'appétit pour le risque a ainsi pénalisé le dollar. L'indice DXY a reculé de -2,1% sur 2023. Du côté des taux souverains, le taux américain à 10 ans a clôturé sous la barre des 4% au 29 décembre 2023 (à 3,88%) presque exactement là où il a atterri aux finales en 2022. Il a subi une oscillation de 175 pdb sur l'année 2023 (après 275 pdb l'année précédente). En Allemagne, le taux Bund à 10 ans a fini l'année 2023 légèrement au-dessus de 2% soit 55 pdb en dessous du niveau de fin 2022. Il a fluctué d'environ 110 pdb cette année. Sur le marché des matières premières, l'indice Bloomberg Commodity Index (BCOM) a reculé de près de -8% sur 2023. Les prix de l'énergie ont chuté de -22% avec une baisse notable du gaz naturel (-65% selon le sous-indice mesuré par Bloomberg) notamment grâce à la hausse de la production aux Etats-Unis et du niveau élevé de ses exportations ainsi que des conditions météorologiques plus clémentes. En dépit des coupes de production de l'OPEP+, les prix du pétrole brut se sont repliés (-10% le baril de Brent à 77\$ au 29 décembre) dû à l'offre abondante de pétrole en provenance des pays non-membre de l'OPEP+ (dont les Etats-Unis) qui a dépassé la hausse de la demande mondiale.

LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT

Les prix agricoles se sont repliés de -4% et les prix des métaux à usage industriel de -9% face à une reprise chinoise inégale (la situation du marché de l'immobilier pesant sur l'activité industrielle) tandis que les prix des métaux précieux ont cru de +10% dans un contexte d'incertitude élevé pour l'économie mondiale.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Obligations LT - Part I	La Française Obligations LT - Part S
Fonds	6,89%	7,53%
Indice	8,88%	8,88%

En début d'année, portés par un regain d'optimisme quant à la trajectoire de l'inflation en décélération dans la plupart des grandes zones économiques, les taux d'intérêt gouvernementaux ont eu tendance à diminuer sur le mois de janvier. La situation s'est complètement inversée en février avec une nette remontée des anticipations de resserrement monétaire des principales banques centrales.

La fin du premier trimestre a été marquée par le retour de la volatilité lié à un événement retentissant : les premières faillites bancaires aux Etats-Unis depuis la crise de 2008. La situation s'est rapidement stabilisée à la suite de l'intervention des autorités américaines pour empêcher un « bank run » généralisé. Le marché des taux a été chahuté. Les investisseurs ont dû déchanter en juin alors qu'ils avaient pu espérer un arrêt imminent du cycle de hausse de taux. Mais la banque centrale américaine a changé de ton et les banquiers centraux réunis lors du forum annuel de Sintra à la fin de l'été ont collectivement adopté un ton « hawkish » (à l'exception des japonais) en martelant que la lutte contre l'inflation n'était pas terminée et que de nouvelles hausses de taux directs étaient à prévoir des deux côtés de l'Atlantique et en dépit du risque de récession. La tension obligataire s'est poursuivie jusqu'à début octobre alors que la croissance américaine tenait mieux que prévu et que la hausse du prix du baril de pétrole faisait peser un risque sur les indices de prix.

Le marché s'est complètement retourné au cours du dernier trimestre de l'année en se déroulant de façon symétrique aux tendances estivales : les taux d'intérêt obligataires se sont fortement détendus. Les investisseurs se sont alors convaincus du fait que le risque inflationniste était définitivement derrière eux et que tout devrait rentrer dans l'ordre à court terme c'est-à-dire dans les 3 à 6 mois. Difficile de leur donner tort au vu des derniers chiffres de prix à la consommation publiés en 2023 : aux Etats-Unis ils ont ralenti à +3,1% sur un an en novembre (contre +7,1% en novembre 2022) et à +2,4% (contre +10,1% en novembre 2022) en zone euro c'est-à-dire sur des niveaux proches de la cible de 2% de la banque centrale.

Si le marché a revu fortement à la baisse ses attentes d'inflation, les banques centrales se sont également détendues en choisissant d'adopter un ton plus accommodant en fin d'année même si cela a été plus notable du côté de la Réserve Fédérale Américaine que du côté de la BCE. Dans ce contexte, le taux swap 10 ans se détend de plus de 70 bps à 2.50% et les spreads versus l'Allemagne de l'Espagne et de la France se resserrent légèrement autour de 5bps seulement, à respectivement 90 et 50 bps alors que le mouvement est beaucoup plus important pour le Portugal et l'Italie à -42 bps pour s'établir respectivement à 70 et 160 bps.

La sensibilité du fonds a évolué entre 6.20 et 8.50 et se situe à 8.31 fin 2023. Sur l'année 2023, le fonds La Française Obligation LT a enregistré une performance de +6.89% versus +8.56% de son indice de référence.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 29/12/2023

RAS

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	O B J E T
02/01/2023	<ul style="list-style-type: none"> ↔ Passage Format PRIIPS ↔ Création annexe RTS ↔ Dérogation au ratio de 35% ↔ Modification wording OFT ESG ↔ Ajout wording rétro distributeurs
29.12/2023	<ul style="list-style-type: none"> ↔ Ajout du mécanisme de plafonnement des rachats et du mécanisme de swing pricing (Avis internet le 22 décembre 2023) ↔ Clarification de la section « caractéristiques des parts » « modalités de tenue du passif » afin de distinguer les fonctions de centralisation des fonctions de teneur de compte émetteur ↔ Modification du paragraphe « Choix des intermédiaires financiers » afin de refléter le risque potentiel de conflit d'intérêt entre LFAM et le Crédit Industriel et Commercial lié à la prestation d'intermédiation confiée au Crédit Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2024.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	50,00	-5 351 105,00	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	45,70	-4 952 489,81	EUR
Achat	IT0005422891	Etat Italien 0,900 % 01/04/2031	Obligation	5 000 000,00	-3 850 171,00	EUR
Achat	FR001400BKZ3	Etat Français 2.00 % 25/11/2032	Obligation	3 000 000,00	-2 756 810,96	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	24,40	-2 617 024,44	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-46,50	5 039 751,37	EUR
Vente	ES00000128P8	Etat Espagnol 1.5 % 30/04/2027	Obligation	-4 000 000,00	3 763 964,59	EUR
Vente	IT0001278511	Etat Italien 5.25% 01/11/29	Obligation	-2 300 000,00	2 518 076,34	EUR
Vente	BE0000345547	Etat Belge 0.800 % 22/06/2028	Obligation	-2 400 000,00	2 189 371,40	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-19,10	2 060 252,06	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 29/12/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANÇAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANÇAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2023 à la société La Française Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	% fixe	Variable 2023	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
Total LFAM	95	8 975 464,33	7 039 945,66	8115,05%	1 935 518,67	78	21,56%	1 569 819,57	4 043 375,56

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 0,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

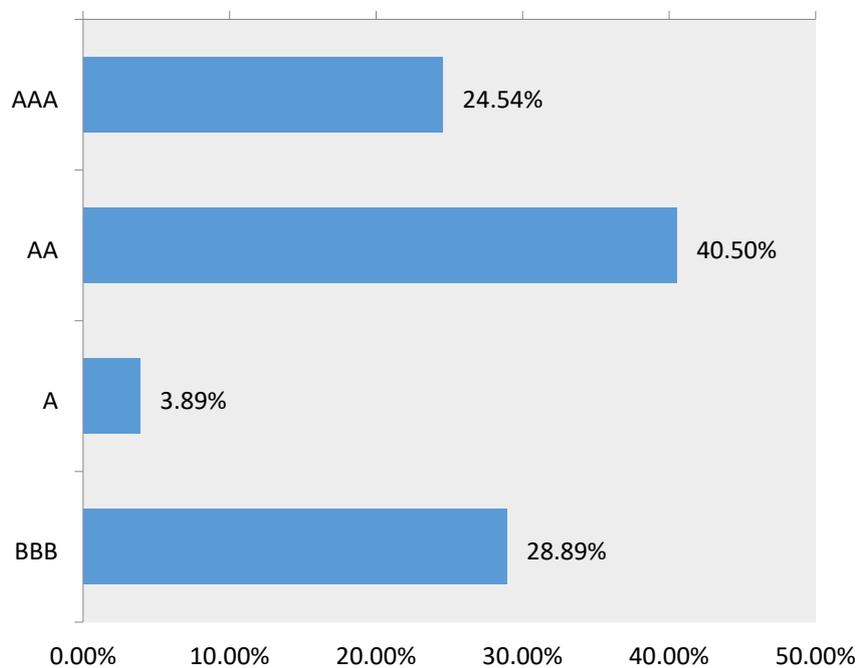
Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Répartition par notation émetteur en % de l'actif



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française Obligations LT

Identifiant d'entité juridique: 969500EXETL83RG70U09

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: N/A
 - dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A
- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 100.0% d'investissements durables
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion liées à la politique d'exclusion groupe ont été respectées sur la période. L'intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale permet de mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des investissements considérés.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29/12/2023, le score ESG du portefeuille était de 6,90. Le score E était de 6,57 et S de 7,10.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le score ESG des entreprises du portefeuille était de 6,90 au 29/12/2023 contre 7,45 au 31/12/2022.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?
Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?
Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:
Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Etat Français 2.500 % 25/05/2030	Etat	14,05%	France
Etat Allemand 0 % 15/05/2035	Etat	9,79%	Allemagne
Etat Italien 0,900 % 01/04/2031	Etat	9,26%	Italie
OAT 5.50% 25/04/29	Etat	8,80%	France
Etat Allemand 5.50% 04/01/31	Etat	7,62%	Allemagne
Etat Italien 3.500 % 01/03/2030	Etat	6,35%	Italie
Etat Espagnol 1.95 % 30/07/2030	Etat	5,58%	Espagne
Etat Espagnol 1.5 % 30/04/2027	Etat	4,84%	Espagne
Etat Français 2.00 % 25/11/2032	Etat	4,30%	France
Etat Portugais 3.88 % 15/02/2030	Etat	2,97%	Portugal
Etat Allemand 1,700 % 15/08/2032	Etat	2,92%	Allemagne
La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds Monétaire	2,92%	Euro
Etat Italien 5.25% 01/11/29	Etat	2,84%	Italie
Etat Espagnol 2.35 % 30/07/2033	Etat	2,82%	Espagne
Etat Français 1.500 % 25/05/2031	Etat	2,81%	France

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

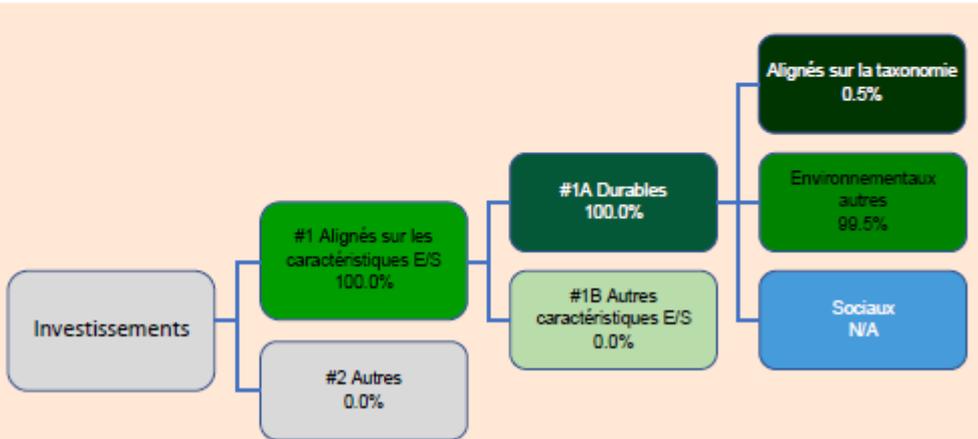
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 100%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Financières (95,95%)
- Autres (4,05%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2023.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

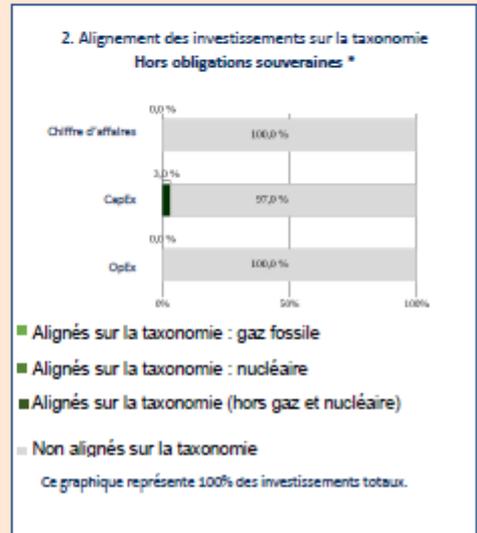
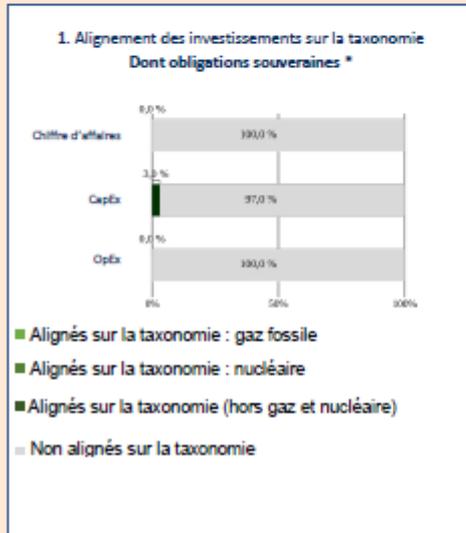
(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 0%

% alignement activités transitoires : 0%

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0% au 29/12/2023 contre 0% au 29/12/2023.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce fonds ne s'engage pas sur des objectifs d'investissements durables.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement, nous intégrons systématiquement la performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec des entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Voir performances ci-dessous.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

La Française Obligations LT Part I : 6,89% ; Indice : 8,88%

La Française Obligations LT - Part S : 7,53% ; Indice 8,88%

Comptes annuels
« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	55,776,254.67	56,441,522.74
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	55,776,253.27	56,062,748.58
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	55,776,253.27	56,062,748.58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	378,774.16
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	378,774.16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1.40	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1.40	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	294,208.15	145,350.02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	294,208.15	145,350.02
Comptes financiers	1,000,602.40	60,872.21
Liquidités	1,000,602.40	60,872.21
TOTAL DE L'ACTIF	57,071,065.22	56,647,744.97

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	59,453,970.10	59,000,562.53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3,232,626.66	-3,004,055.40
Résultat de l'exercice (a,b)	797,043.35	578,883.54
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	57,018,386.79	56,575,390.67
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	52,678.43	72,354.30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	52,678.43	72,354.30
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	57,071,065.22	56,647,744.97

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BOBL FUTURE 07/03/2024	17,057,040.00	-
achat EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	137,220.00	-
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2023	-	4,386,690.00
achat EURO-SCHATZ FUTURE 07/03/2024	8,417,055.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1,617,064.73	1,496,357.50
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18,185.12	137.18
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	23.48
TOTAL I	1,635,249.85	1,496,518.16
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-1,429.60	-4,519.08
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-1,429.60	-4,519.08
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,633,820.25	1,491,999.08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-614,985.50	-733,884.77
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,018,834.75	758,114.31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-221,791.40	-179,230.77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	797,043.35	578,883.54

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1,129% TTC maximum pour la part I
- 0,529% TTC maximum pour la part S

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.071 % TTC maximum de l'actif net pour la part I
- 0.071 % TTC maximum de l'actif net pour la part S

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Annexe

Les engagements sur les contrats à terme ferme ou optionnels portant sur le même sous-jacent sont affectés dans le tableau de hors bilan en valeur absolue à la rubrique :

- " Opérations de couverture " si le sous-jacent est détenu en portefeuille et la somme de leurs engagements est négatif
- " Autres opérations " dans les autres cas.

Les engagements sur les contrats à terme ferme ou optionnels portant sur le même sous-jacent font l'objet d'un netting dans les tableaux des ventilations. Les autres contrats sont indiqués en valeur absolue.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	56,575,390.67	85,985,546.88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	34,081,351.71	28,867,504.55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-37,563,136.55	-42,749,735.79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75,107.60	162,739.41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3,672,907.42	-3,041,992.20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	818,785.88	477,057.49
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1,168,311.82	-1,153,983.88
Frais de transaction	-17,595.35	-25,465.75
Différences de change	-21.98	38.37
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6,280,093.59	-12,443,332.72
Différence d'estimation exercice N	-7,295,818.93	-13,575,912.52
Différence d'estimation exercice N-1	13,575,912.52	1,132,579.80
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	590,795.71	-261,100.00
Différence d'estimation exercice N	285,215.71	-305,580.00
Différence d'estimation exercice N-1	305,580.00	44,480.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,018,834.75	758,114.31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	57,018,386.79	56,575,390.67

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	40,412.61667	
Nombre de titres rachetés	58,786.50775	
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,885.36764	
Nombre de titres rachetés	1,712.13390	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	447,748.62	1.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe S (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	167,236.88	0.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	13,562.50
Déposit euros	280,007.30
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	638.35
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	294,208.15
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	52,678.43
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	52,678.43

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	55,776,253.27
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	55,776,253.27
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	25,611,315.00
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	55,776,253.27	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,000,602.40
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	25,611,315.00	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	1,747,633.47	54,028,619.80
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,000,602.40	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	8,417,055.00	17,057,040.00	137,220.00

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	638.76
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	428,874.00	320,402.85
Total	428,874.00	320,402.85
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	428,874.00	320,402.85
Total	428,874.00	320,402.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,043,964.71	-2,075,396.41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,043,964.71	-2,075,396.41
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,043,964.71	-2,075,396.41
Total	-2,043,964.71	-2,075,396.41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	368,169.35	258,480.69
Total	368,169.35	258,480.69
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	368,169.35	258,480.69
Total	368,169.35	258,480.69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,188,661.95	-928,658.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,188,661.95	-928,658.99
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,188,661.95	-928,658.99
Total	-1,188,661.95	-928,658.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	355.34	369.75	357.56	291.62	311.70
Actif net (en k EUR)	55,069.47	70,866.97	49,171.26	39,050.21	36,012.41
Nombre de titres					
Parts C	154,975.29395	191,661.76369	137,517.57595	133,906.83576	115,532.94468

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.58	10.67	3.55	-15.49	-17.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.70	1.30	2.12	2.39	3.71

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Catégorie de classe S (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	13,886.38	14,536.48	14,141.93	11,603.10	12,476.66
Actif net (en k EUR)	23,989.70	14,452.50	36,814.28	17,525.18	21,005.98
Nombre de titres					
Parts C	1,727.56994	994.22218	2,603.20050	1,510.38698	1,683.62072

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	61.74	417.88	139.81	-614.84	-706.01
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	187.89	136.54	169.52	171.13	218.67

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LA FRANCAISE OBLIGATIONS LT

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				55,776,253.27	97.82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				55,776,253.27	97.82
BGB 3 3/4 45-STRIP 0% 13-22/06/2033	2,000,000.00	78.51	EUR	1,570,196.44	2.75
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/05/2035	8,700,000.00	78.93	EUR	6,866,736.00	12.04
DEUTSCHLAND REP 1.7% 22-15/08/2032	2,000,000.00	98.02	EUR	1,973,518.36	3.46
DEUTSCHLAND REP 5.5% 00-04/01/2031	4,000,000.00	123.30	EUR	5,151,397.26	9.03
FRANCE O.A.T. 1.5% 15-25/05/2031	2,000,000.00	94.53	EUR	1,908,958.69	3.35
FRANCE O.A.T. 2% 22-25/11/2032	3,000,000.00	96.47	EUR	2,900,463.44	5.09
FRANCE O.A.T. 2.5% 14-25/05/2030	9,200,000.00	101.37	EUR	9,466,452.61	16.60
FRANCE O.A.T. 5.5% 98-25/04/2029	4,400,000.00	115.93	EUR	5,268,116.15	9.24
IRISH GOVT 1.35% 18-18/03/2031	1,000,000.00	94.10	EUR	951,732.41	1.67
IRISH GOVT 2.4% 14-15/05/2030	1,000,000.00	101.13	EUR	1,026,608.69	1.80
ITALY BTPS 0.9% 20-01/04/2031	7,000,000.00	84.57	EUR	5,936,085.93	10.41
ITALY BTPS 3.5% 14-01/03/2030	3,000,000.00	101.97	EUR	3,094,945.95	5.43
PORTUGUESE OTS 0.9% 20-12/10/2035	250,000.00	80.41	EUR	201,545.25	0.35
PORTUGUESE OTS 3.875% 14-15/02/2030	1,800,000.00	108.56	EUR	2,015,702.88	3.54
SPANISH GOVT 1.95% 15-30/07/2030	3,900,000.00	95.80	EUR	3,768,978.54	6.61
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033	2,000,000.00	95.35	EUR	1,927,181.20	3.38
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2028	1,550,000.00	111.85	EUR	1,747,633.47	3.07
Instruments financiers à terme				1.40	-
Futures				285,215.71	0.50
EURO-BOBL FUTURE 07/03/2024	143.00	119.28	EUR	243,095.71	0.43
EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	1.00	137.22	EUR	3,410.00	0.01
EURO-SCHATZ FUTURE 07/03/2024	79.00	106.55	EUR	38,710.00	0.07
Appels de marge				-285,214.31	-0.50
Créances				294,208.15	0.52
Dettes				-52,678.43	-0.09
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,000,602.40	1.75
TOTAL ACTIF NET			EUR	57,018,386.79	100.00